

COMMUNE DE VIRSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry PILLAUD, Maire, à la salle du conseil municipal Date de convocation du Conseil Municipal : 12/02/2025

Date affichage convocation: 13/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice: 14 Présents: 12 Votants: 12

Présents: Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mme CARCAULT Colette, Mr FABROL Alain, Mme FRANCHET Véronique *a donné pouvoir à Mr PILLAUD Thierry est arrivée à 20h13*, Mme GASPAR Annie, Mr LEBLANC Olivier, Mr LELEU Sylvain, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent *est parti à 20h30*, Mr PILLAUD Thierry, Mr TREVIN Sébastien

Absent excusé: Mr BERTAUX Yves

Absent: Mr COUSSOT François-Xavier

Secrétaire de séance : Mme ARNOULD Céline

Secrétaire Auxiliaire : Mme BOULAN Aurélie

Ordre du Jour:

1 Voirie : Dénomination de la route « Maison Neuve »

- 2 Ressources humaines : présentation de la synthèse du Rapport Social Unique (RSU) 2023
- 3 Présentation de l'audit énergétique de la mairie, de l'école et la cantine
- 4 Présentation du Cycle and Sound
- 5 Questions diverses

Mr PILLAUD demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants: 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Ordre du Jour:

1 <u>Voirie : Dénomination de la route « Maison Neuve » (Annexe 1 au procès-verbal)</u>

Mr le Maire explique au conseil que pour faciliter la distribution des correspondances et des colis, faciliter l'accès des secours et pour se mettre en conformité avec la loi 3DS qui rend obligatoire la dénomination des voies et la numérotation des habitations même dans les lieux dits, il y a nécessité de dénommer une route. Mr le Maire propose de donner un nom à la route qui traverse le lieu-dit « Maison Neuve ». Il propose de la nommer : chemin de l'Impeau.

Il ajoute que le conseil municipal est le seul compétant à la dénomination de voies

Mme ARNOULD demande si cette dénomination existe déjà sur la commune ou à proximité. Mr PILLAUD répond qu'après vérifications, il n'y a pas de Chemin de l'Impeau à proximité de ce lieu.

Mr le Maire demande au conseil si quelqu'un a une autre proposition de dénomination. Le conseil n'ayant pas d'autre proposition et après réflexion, la route sera nommée « chemin de l'Impeau ».

Mr le Maire propose de passer au vote et de nommer la route de la façon suivante :

- « Chemin de l'Impeau » pour la rue qui traverse le lieu-dit la Maison Neuve

Après avoir délibéré, le conseil municipal

Votants: 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

- Adopte la dénomination « chemin de l'Impeau »
- Charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

2 <u>Ressources humaines : Présentation de la synthèse du Rapport Social Unique</u> (RSU) 2023 (Annexe 2 au procès-verbal)

Mr le Maire rappelle au conseil que la commune doit faire une synthèse des données sociales de la collectivité. Ce document permet de voir la vie de la collectivité : arrivées, départs, absences etc... Cela peut permettre de mettre en place certaines actions si besoin. Il présente le rapport en annexe au procès-verbal.

Il ajoute que Virson étant une petite collectivité avec peu de personnel, les données ne sont pas aisément exploitables ou objectivement représentatives concernant certains points.

3 <u>Présentation de l'audit énergétique de la mairie, de l'école et de la cantine</u> (Annexes 3 et 4 au procès-verbal)

Mr le Maire informe le conseil que l'audit énergétique pour la commune de Virson a été présenté lors de la réunion du 29 janvier 2025. Cet audit a été effectué sur le bâtiment de la mairie, sur l'école et la cantine fin mai, début juin 2024. Le résultat de l'audit n'a été restitué

que le 29 janvier 2025. Il permet de faire un état des lieux des bâtiments au niveau énergétique et de recenser les améliorations à apporter afin de permettre des économies en chauffage, électricité et énergie.

Cette étude est nécessaire pour pouvoir demander des subventions au titre du fond vert par la suite lors de futurs travaux. Cette étude est prise en charge à 80 % par l'État au titre du fond chêne.

Mme FRANCHET est arrivée à 20h13 et Mr PENON est parti à 20h30.

4 Présentation du Cycle and Sound (Annexe 5 au procès-verbal)

Mr le Maire informe le conseil que la commune de Virson a été retenue pour le passage du Cycle and Sound pour l'année 2024. Cette manifestation allie balade à vélo, art musical, découverte du patrimoine et de la nature des communes d'Aunis Sud.

Cette édition aura lieu le 14 septembre 2025 sur les communes d'Anais, Bouhet et Virson. Le point de départ et d'arrivée sera à Bouhet, une étape se fera à Anais et l'autre à Virson. Une pause musicale d'environ une heure aura lieu à Virson. Le lieu reste encore à définir et sera arrêté lors d'une prochaine réunion avec les services de la CDC.

Mme ARNOULD demande s'il est judicieux de garder la balade à vélo organisée par la commune en 2025 puisqu'elle aura lieu la semaine précédente. Mr PILLAUD répond que cela fera doublon, la balade à vélo organisée par la mairie est donc annulée. Une communication sera faîte en temps voulu et il faudra des bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

5 Questions diverses

Schéma DECI (Annexe 6 au procès-verbal)

Mr PILLAUD présente au conseil le Schéma de défense incendie proposé par la RESE. Il explique qu'actuellement l'intégralité de la commune n'est pas protégée et qu'il manque des points d'eau à certains endroits afin de protéger les habitations. Le SDIS 17 demande l'implantation de bâches ou l'aménagement de points de pompage dans les cours d'eau là où cela est possible. Mr PILLAUD ira consulter les propriétaires des terrains où ces bâches pourraient être installées.

Les Haies : enfouissement des réseaux

Aux Haies, l'enfouissement des réseaux touche à sa fin. Enedis et Orange doivent faire les raccordements les 19 et 20 février 2025. Les fils aériens et les poteaux seront enlevés par la suite.

Repas des ainés

Le repas aura lieu le samedi 8 mars 2025. Les invitations ont été déposées dans les boites aux lettres.

Nettoyons la nature

Mr PILLAUD informe que l'opération « Nettoyons la nature » aura lieu le samedi 15 mars 2025 à 14h00. L'information sera diffusée via le site internet et Intramuros et des panneaux seront installés sur le bord de la route.

Réunion avec le sous-préfet

Mme ARNOULD demande à Mr PILLAUD des informations concernant la réunion qui a eu lieu avec le sous-préfet.

Mr PILLAUD explique que cette réunion concernait l'avenir du RPI et les différents investissements sur la commune de Virson.

Concernant le RPI:

Mr PILLAUD explique que le nombre d'élèves a encore diminué sur le RPI. Il ajoute que l'académie veut fermer une classe sur Chambon. Il ne restera donc plus qu'une seule classe sur Chambon. Il ajoute que l'inspectrice propose une autre solution : ne pas fermer de classe sur Chambon mais transférer les deux classes existantes sur Bouhet et donc fermer l'école de Chambon. C'est une solution proposée qui doit être soumise à l'accord du DASEN.

Mme ARNOULD demande ce qui se passera pour les agents de Chambon. Mr PILLAUD, répond, qu'il y a une possibilité de mutation sur la commune de Bouhet si nécessaire ou de faire une mise à disposition entre les deux communes pour une durée de 3 ans maximum. Dans les deux cas, l'accord des agents est nécessaire. Il ajoute que le conseil municipal de Chambon doit se réunir dans les prochains jours pour en discuter.

Concernant les différents investissements :

Mr PILLAUD explique que le sous-préfet avait connaissance des deux dossiers sur Virson : le changement des huisseries de la mairie et le remplacement de l'aire de jeux de l'école. Il explique que la sous-préfecture a reçu énormément de demandes de subventions pour un montant global de 10 millions d'euros, or la sous-préfecture n'a qu'une enveloppe de 2 millions d'euros à partager. Il n'y aura donc pas d'aides pour tout le monde. Pour les dossiers de la commune, le sous-préfet avait plutôt l'air confiant. Mais Mr le Maire reste prudent tant que l'accord des subventions n'est pas formellement donné.

Travaux éoliens au Préneau

Mme ARNOULD demande à Mr PILLAUD s'il a été voir les dégâts causés sur la route au Préneau. Elle explique que le chantier éolien a commencé et que l'entreprise passe avec de gros tracteurs qui dégradent la route. Elle demande si la mairie avait été informée des travaux et si un état des lieux avait été fait. Mr le Maire répond que la mairie ne savait pas que les travaux avaient commencés et aucun état des lieux n'avaient été fait avec la mairie. Il ajoute qu'il ira voir les dégâts sur place et avisera ensuite. Mr MOREAU suggère de faire un état des lieux maintenant avant que la route ne devienne impraticable et que la commune ne puisse pas demander à la société de remettre la route en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire, Thierry PILLAUD

Numérotation des extraits de délibérations

- D2025 01 Voirie : Dénomination de la route « Maison Neuve »

Affiché le 03/03/2025